

EXPERTISE

Innovation

Satisfaction

Jeunesse

Besoin d'un NOUVEAU
REGARD sur ma
situation financière :P

Je veux investir!

COMMENT planifier ma retraite?

**DITES-MOI TOUT,
je suis à l'écoute pour
créer VOTRE AVENIR!**

J'aimerais faire
fructifier mon
ARGENT ;)

multimédia

Innovation

EXPERTISE

Satisfaction

multimédia

Jeunesse



Desjardins

Caisse Notre-Dame de Bellefleur

L'EXPERTISE FINANCIÈRE AU SERVICE DES GENS



CAISSEBELLERIVE.COM\BILAN2010

EXPERTISE

Innovation

Satisfaction

Jeunesse

multimédia

Innovation

EXPERTISE

Satisfaction

multimédia

Jeunesse

RAPPORT ANNUEL 2010



Desjardins
Caisse Notre-Dame de Bellefleur

Avis de convocation

Aux membres de la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive :

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle de votre caisse qui aura lieu :

Date : Le mardi 5 avril 2011

Heure : 19 h 00

Lieu : Salle Albert-Dumouchel, 169, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes, statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une pour les questions destinées aux membres du conseil d'administration et l'autre pour les questions destinées aux membres du conseil de surveillance.

Élections

Veillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre ordinaire, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours et qu'elle ne soit pas inéligible au sens de la Loi. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée générale que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, et respectant les autres modalités prévues au Règlement de régie interne de la Caisse, a été **remis avant la fermeture de la Caisse le 25 mars 2011 à 15 heures**. Des formulaires d'avis de candidature, dont l'usage n'est pas obligatoire, sont disponibles à la Caisse.

Cet avis est donné par ordre du conseil d'administration, à Salaberry-de-Valleyfield, ce 24^e jour de février 2011.

Michel Lacombe
Secrétaire

Bienvenue à tous les membres !

Ordre du jour



1. Mot de bienvenue
2. Ouverture officielle de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
6. Rapport du conseil d'administration
7. Rapport du conseil de surveillance
8. Présentation des états financiers
9. Périodes de questions
10. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu
11. Présentation du bilan de la distinction coopérative
12. Adoption du taux d'intérêt sur les parts permanentes
13. Adoption du taux d'intérêt sur les parts de ristournes
14. Adoption de la répartition des excédents annuels
15. Élection - conseil d'administration
16. Élection - conseil de surveillance
17. Remerciements
18. Levée de l'assemblée

Le conseil d'administration

Message du président

L'année 2010 a été riche en réalisations pour la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive. L'approche proactive adoptée par l'équipe de direction et les administrateurs de votre coopérative de services financiers, jumelée à l'application des principes de gestion saine et prudente, ont permis de dégager des excédents de près de 6 millions de dollars, une augmentation de l'ordre de 67 % par rapport à l'an dernier. Ce sont parmi les meilleurs de notre histoire. Ils sont le résultat de l'excellent travail accompli par toute l'équipe de la Caisse, soit les gestionnaires et employés.

Nos très bons résultats témoignent aussi de la confiance que vous, les membres, manifestez envers votre caisse. Sans l'utilisation régulière que vous faites de ses services, sans votre recours à l'expertise de son personnel dévoué, notre caisse ne pourrait afficher un tel dynamisme et être un acteur aussi présent et actif dans notre collectivité. Grâce notamment à son Fonds d'aide au développement du milieu et aux commandites et dons octroyés en 2010, elle a été en mesure de jouer un rôle significatif dans la réussite d'événements et de projets importants pour notre communauté. Pensons notamment à CampiAgile, un organisme que nous encourageons depuis les tout débuts, qui permet à un grand nombre de jeunes de chez nous de découvrir et de pratiquer la gymnastique dans l'ancienne église Saint-Joseph-Artisan. Pensons aussi à tous les organismes que nous aidons tout au long de l'année.

Par ailleurs, notre caisse a été très présente cette année dans les écoles de notre communauté pour sensibiliser les jeunes à l'importance d'une bonne gestion des finances personnelles. Ainsi, grâce à notre Duo Jeunesse, près de 500 jeunes des écoles secondaires, du Collège et du Centre Nouvel Envol ont pu en connaître plus sur les avantages de bien gérer ses finances personnelles. Notre Duo Jeunesse a été très impliqué en 2010

« Nous sommes nombreux à croire que le modèle coopératif est créateur de prospérité durable. »



auprès des jeunes, notamment par notre page Facebook, et surtout par les concours qui ont été mis sur pied tout au long de l'année. À la Caisse Notre-Dame de Bellerive, il est important de bien préparer les jeunes à se réaliser pour l'avenir et nous continuerons d'être très présent auprès de cette clientèle au cours des prochaines années.

La Caisse a poursuivi ses efforts en 2010 afin de vous offrir des services et des conseils hautement professionnels qui vous permettent de réaliser vos objectifs et vos projets et surtout d'accroître votre satisfaction à l'égard de la Caisse Notre-Dame de Bellerive. Le lancement des services mobiles Desjardins vous permet par exemple d'effectuer divers types de transactions et d'avoir accès à de l'information sur vos comptes à partir d'appareils mobiles tels les iPhone, Blackberry et iPod Touch.

D'autre part, la Caisse Notre-Dame de Bellerive, fidèle à sa culture d'innovation, a récemment lancé le service du conseiller virtuel, un service supplémentaire qui vous permettra d'avoir un rendez-vous avec votre conseiller au moyen d'une caméra web. Où que vous soyez dans le monde, en Floride, en Australie, en Afrique ou tout simplement dans la région et dans le confort de votre foyer, vous pourrez ainsi discuter de vos finances personnelles directement avec votre conseiller grâce à la magie d'Internet.

Ces exemples et bien d'autres encore démontrent que la qualité de votre expérience à titre de membre est quelque chose qui nous tient à cœur.

De même, grâce aux efforts que nous consacrons à l'accroissement des réserves de la Caisse, aux émissions de titres réalisées sur les marchés pendant la dernière année et à la marge de manœuvre sécuritaire que nous nous sommes donnée dans la gestion de nos liquidités, votre caisse et le Mouvement Desjardins dans son ensemble jouissent aujourd'hui d'une solide capitalisation.

À ce chapitre, le magazine américain *Global Finance* classe le Mouvement Desjardins au 25^e rang des institutions financières les plus sûres au monde et au 4^e rang en Amérique du Nord. C'est dire que, parmi les milliers d'institutions financières qui font aujourd'hui des affaires dans le monde, Desjardins arrive au 25^e rang sur le plan de la sûreté.

duo jeunesse



- **Conférences, activités et projets dans lesquels vous pouvez vous impliquer**
- **Photos et vidéos des événements**
- **Concours**
- **Bourses scolaires**
- **Trucs et astuces pour bien gérer ses finances**
- **Réponses à vos questions**



www.caissebellerive.ca

Alors que nous sentons encore les effets de la plus importante crise financière depuis la dépression des années 1930, un aussi bon classement s'avère particulièrement important et rassurant pour tous nos membres et partenaires. Dans le contexte de l'après-crise, la capitalisation attire en effet l'attention des différentes autorités réglementaires de même que celle de tous les intervenants de l'industrie des services financiers.

Aussi, en vue de mieux soutenir le développement à long terme des caisses et du Mouvement, des travaux sont en cours afin de simplifier la structure financière du Mouvement et d'optimiser l'utilisation du capital.

Cela dit, c'est à plus d'un titre que des organisations indépendantes ont reconnu en 2010 les réalisations et les réussites du Mouvement des caisses Desjardins.

Par exemple, le magazine britannique *The Banker*, une référence internationale en matière d'information financière, a attribué à Desjardins le titre de « Banque de l'année au Canada en 2010 ». C'est la première fois au pays qu'une institution financière coopérative remporte ce prix, qui vient ainsi consacrer nos performances coopératives et financières des dernières années. Tant dans notre caisse, dans le Mouvement Desjardins qu'ailleurs dans le monde, le modèle coopératif a prouvé sa solidité, notamment dans un contexte de crise économique et financière mondiale. La reconnaissance de *The Banker* n'est pas étrangère à ce fait.

La firme canadienne *Waterstone Human Capital* a pour sa part inclus Desjardins parmi les 10 entreprises les plus admirées au Canada pour leur culture d'entreprise.

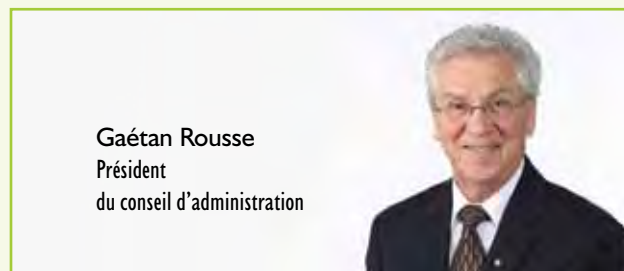
Et un Prix québécois de l'entreprise citoyenne nous a été décerné par *Korn/Ferry International* et le magazine *L'actualité* pour la qualité de notre bilan social.

Bref, nous avons raison d'être fiers de notre appartenance au Mouvement Desjardins, qui est le premier groupe financier coopératif au Canada et dont les performances sont aujourd'hui remarquées. Desjardins ayant fait le choix d'accentuer ses actions en matière d'éducation, plus particulièrement en matière d'éducation économique et financière, cela va aussi nous permettre de mieux faire valoir tous les avantages associés à la coopération dans le monde d'aujourd'hui.

Je voudrais enfin souligner que par leur engagement, vos dirigeants élus ont non seulement joué un rôle déterminant dans la saine gestion de votre caisse, mais ont aussi contribué à la performance d'ensemble du Mouvement Desjardins ainsi qu'à son rayonnement dans tous nos milieux, tant au Québec, au Canada que sur la scène internationale. Je les en remercie.

Je remercie également le directeur général et tout le personnel de la Caisse, qui n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de l'année.

Comme le dit notre publicité, nous sommes nombreux à croire que la coopération est plus que jamais un modèle financier d'avenir. Unis dans la coopération, nous allons donc poursuivre nos efforts pour construire pour vous et avec vous une prospérité durable. La Caisse Notre-Dame de Bellefleur considère justement qu'il est important de coopérer pour créer l'avenir.



Gouvernance de la Caisse et de ses centres



La gouvernance de la Caisse vise avant tout à permettre la réalisation de sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Guidée par des objectifs à long terme, elle est centrée sur la création de valeur économique pour le bénéfice de ses membres.

À ce titre, le conseil d'administration a fait un exercice de planification afin d'établir une gestion rigoureuse et efficace qui nous permettra sans nul doute d'améliorer les résultats de la Caisse.

L'application d'une politique de gouvernance confirme aussi la volonté des dirigeants et des gestionnaires d'adapter la structure organisationnelle au contexte de la Caisse, de définir des rôles et responsabilités au sein des conseils et comités, de se doter d'un ensemble de processus et de procédures qui permettent d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques auxquels elle est exposée, et ce, dans le respect des lignes directrices émises par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Durant l'année 2010, le conseil d'administration de la Caisse a tenu 13 réunions, au cours desquelles plusieurs sujets ont été discutés. De plus, des comités composés de dirigeants et de gestionnaires se sont rencontrés sur une base régulière et selon les sujets afin d'assurer l'avancement de certains dossiers et, le cas échéant, de faire des recommandations au conseil d'administration. Les comités en place à la Caisse Notre-Dame de Bellerive sont les suivants :

- **Comité de vérification**
- **Comité des ressources humaines**
- **Comité de la distinction coopérative – dons et commandites**

Rapport du président du conseil de surveillance

Le Mouvement Desjardins et ses composantes consacrent des efforts importants pour maintenir à un haut niveau leur intégrité, fondement du solide lien de confiance établi avec leurs membres, leurs clients, leurs partenaires, la collectivité et les autorités gouvernementales.

Dans ce contexte, le conseil de surveillance a essentiellement pour fonction de surveiller, au nom de l'assemblée générale des membres, le fonctionnement de la Caisse dans les dimensions éthique, déontologique et coopérative de ses activités.

Afin d'assumer pleinement leurs responsabilités, les membres du conseil de surveillance se sont réunis à 6 reprises. Ils ont aussi participé à des activités de formation ainsi qu'au colloque de la Caisse avec leurs collègues du conseil d'administration.

Surveillance de la dimension éthique

L'éthique fait notamment appel aux valeurs et principes de l'organisation, soit les valeurs coopératives et les valeurs permanentes du Mouvement Desjardins. Elle guide les dirigeants et les employés dans les décisions à prendre et les gestes à poser, particulièrement dans les situations qui ne sont pas couvertes par des règles.

Le conseil de surveillance s'est ainsi assuré que la Caisse, ses dirigeants et ses employés ont pris en compte ces valeurs et ces principes qui sont définis dans le *Code d'éthique et de déontologie* du Mouvement Desjardins pour guider leur conduite, leurs décisions et leurs actions, le tout en cohérence avec la mission de l'organisation.

Surveillance de la dimension déontologique

Les règles de déontologie, rappelons-le, viennent définir les devoirs et les obligations des dirigeants, des employés et des caisses dans certaines situations. La déontologie vise à protéger les intérêts des membres ainsi que ceux de la Caisse et du Mouvement. Les règles portent principalement sur les conflits d'intérêts, le favoritisme, la confidentialité et le devoir de réserve.

Le conseil de surveillance s'est assuré que les règles du *Code d'éthique et de déontologie* ont été respectées. En 2010, la surveillance de la dimension déontologique a notamment porté sur les éléments suivants :

1) Situations de conflit d'intérêts

À cet égard, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

2) Prêts accordés aux personnes intéressées

Les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse totalisent 1 121 719 \$ pour l'exercice écoulé. Ils ont tous été consentis en conformité avec les règles d'éthique et de déontologie qui s'appliquent.

3) Octroi de contrats à des personnes visées par le Code

Durant la même période, la Caisse n'a octroyé aucun contrat autre que des contrats de crédit, à des personnes visées par le *Code d'éthique et de déontologie*. Ces contrats ont tous été conclus dans le respect des règles d'éthique et de déontologie relatives à l'octroi des contrats.

Surveillance de la dimension coopérative

Toujours dans le souci de contribuer au mieux-être économique et social des membres et des collectivités, sur le plan de la surveillance de la dimension coopérative, le conseil de surveillance s'est assuré que :

- la formulation de sa vision et de ses orientations stratégiques soit tournée principalement vers ses membres plutôt que vers sa rentabilité, cette dernière étant indispensable à la réalisation de sa mission;
- la Caisse a planifié ses actions et ses projets à partir d'une analyse sur le plan des affaires et de l'environnement socio-économique et les a réalisés avec rigueur;
- la Caisse dispose d'indicateurs de la distinction coopérative qui sont intégrés à la gestion de sa performance;
- une majorité d'employés et de dirigeants ont une compréhension claire, complète et commune de la distinction coopérative et qu'ils sont aptes à en exprimer clairement les principaux éléments.

Enfin, l'intégrité, le respect des droits des membres, l'éducation économique, financière et coopérative et l'engagement dans le milieu sont des enjeux de la Caisse pour les années à venir. Le conseil de surveillance s'engage à collaborer avec le conseil d'administration et la direction générale de la Caisse à poursuivre ses efforts pour faire face à ces enjeux avec efficacité.



Martin Lussier
Président
Conseil de surveillance



Message du directeur général

L'année 2010 a été remplie de défis qui ont sollicité l'engagement et la solidarité de tous les dirigeants et employés de la Caisse Notre-Dame de Bellerive. Les nombreuses réalisations ainsi que les résultats obtenus par la Caisse témoignent de l'ampleur des efforts qui ont été faits au cours de l'année 2010. Toutes les initiatives mises en avant ainsi que la rigueur manifestée dans la poursuite de nos objectifs d'affaires permettent à votre coopérative de services financiers d'offrir des réponses pertinentes à vos besoins et de contribuer ainsi au mieux-être des personnes et de la collectivité.

Chers membres,

Il m'est agréable de vous présenter maintenant le rapport financier de la Caisse Notre-Dame de Bellerive pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

Volume d'affaires sous gestion

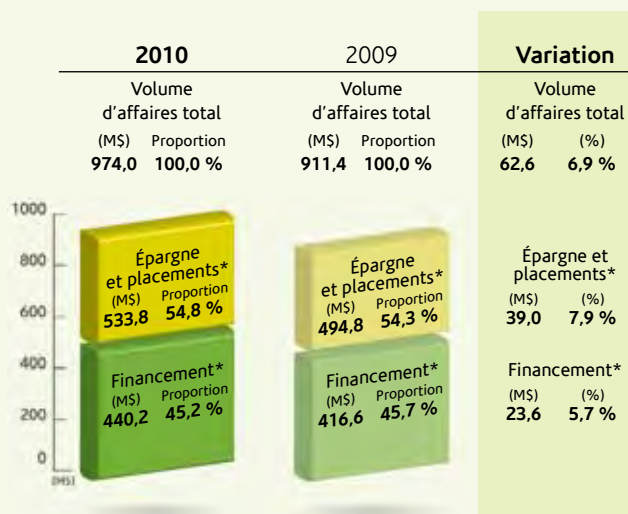
Tableau 1 - Évolution du volume d'affaires (M\$)



* Total bilan et composantes Desjardins (hors bilan)

Forte d'un volume d'affaires sous gestion de 973 963 430 \$, en hausse de 6,9 % par rapport à l'année précédente, la Caisse est en très bonne position dans son marché. Par son appartenance au Mouvement Desjardins, la Caisse a accès à une gamme complète de produits et services financiers et est en mesure de répondre à la diversité grandissante des besoins de ses 17 067 membres. Globalement, les encours d'épargne placements (caisses et composantes) représentent désormais 54,8 % du volume d'affaires, alors que les produits de financement (caisses et composantes) constituent 45,2 % du volume d'affaires total.

Tableau 2 – Encours d'épargne placement



* Total bilan et composantes Desjardins (hors bilan)

L'épargne placement

Tableau 3 - Évolution de l'épargne placement (M\$)

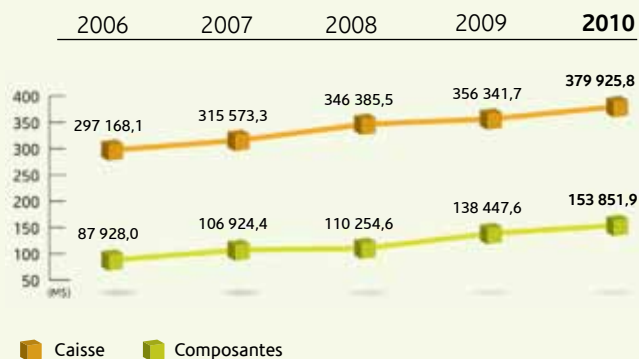
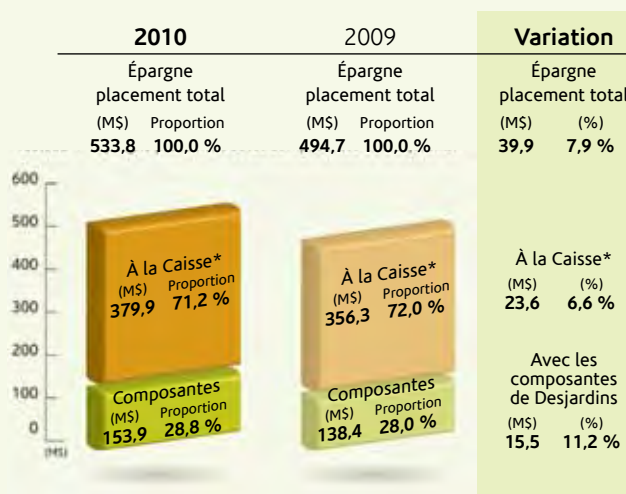


Tableau 4 – Épargne placement et composantes de Desjardins

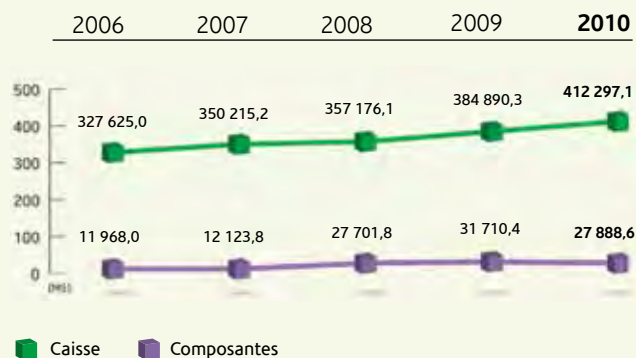


L'épargne placement (caisses et composantes) s'est accrue de 38 988 379 \$, pour s'établir à 533 777 731 \$, une hausse de 7,9 % par rapport à l'an passé. En plus de l'offre d'épargne de la Caisse, les membres ont accès à la meilleure offre de produits financiers sous un même toit, qu'il s'agisse de fonds de placement, de valeurs mobilières ou de services de gestion discrétionnaire, offerts par les composantes de Desjardins.

* Fait référence au passif-dépôts du bilan de la Caisse.

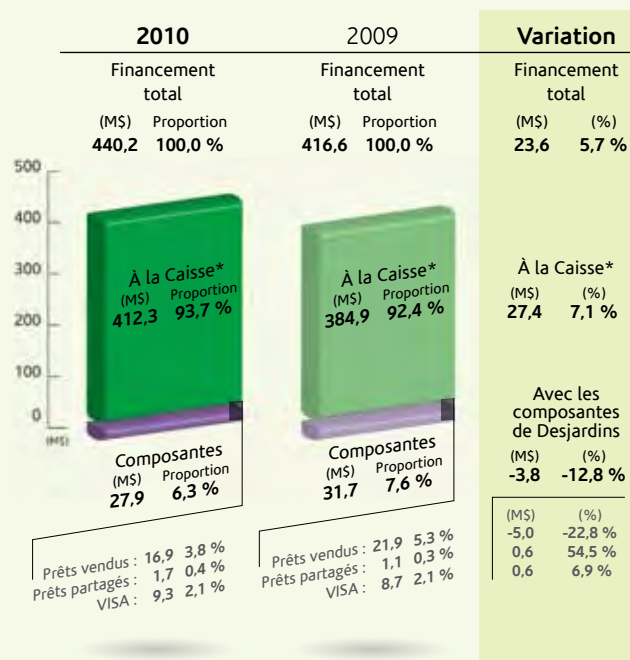
Le financement

Tableau 5 - Évolution du financement (M\$)



Le financement total de la Caisse est de 440 185 699 \$, avec une croissance globale de 5,7 % cette année. Les prêts à la Caisse (particuliers et entreprises) occupent la majeure partie des activités et ont crû de 7,1 %, alors que les financements avec les composantes (prêts vendus ou partagés) ont diminué de 12,1 %.

Tableau 6 – Financement avec les composantes Desjardins

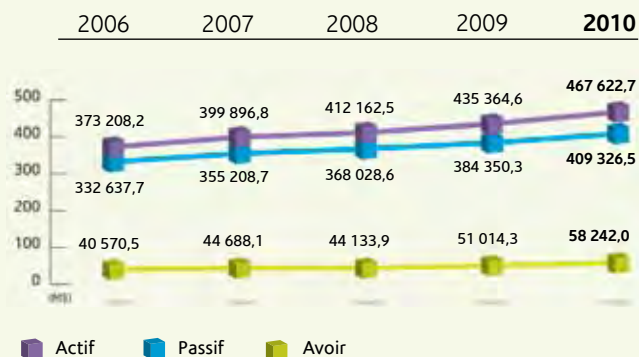


* Fait référence à l'actif-prêts du bilan de la Caisse (particuliers et entreprises).

Commentaires sur les états financiers

Le bilan

Tableau 7 - Évolution du bilan (M\$)



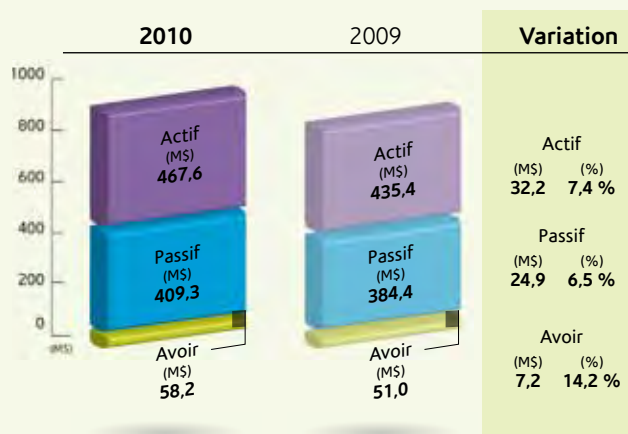
L'actif de votre coopérative financière s'est accru de 32 258 116 \$, pour s'établir à 467 622 696 \$, une hausse de 7,4 % par rapport à l'an passé.

Le passif de la Caisse est de 409 326 488 \$, affichant une croissance de 6,5 %. Les emprunts de votre caisse ont augmenté de 1 267 003 \$, soit de 5,9 %, en raison de l'augmentation du crédit. Ils se chiffrent maintenant à 22 877 228 \$.

Au 31 décembre 2010, l'avoir de votre coopérative a connu une hausse importante, passant de 51 014 316 \$ à 58 241 902 \$, soit une croissance de 14,2 %. Outre le capital social, l'avoir est constitué des parts permanentes (9 240 690 \$), des excédents à répartir (1 778 303 \$) et des réserves (45 938 758 \$). Les fonds accumulés dans la réserve générale et la réserve de plus-value sont de l'ordre de 41 333 525 \$.

Les fonds de la réserve de stabilisation sont de l'ordre de 1 599 771 \$ et le Fonds d'aide au développement du milieu représente 236 932 \$. De plus, votre caisse a accumulé un montant de 2 768 530 \$ dans la réserve pour ristournes éventuelles (RRE). Les fonds propres de la Caisse sont quant à eux à un niveau conforme aux normes de capitalisation selon Bâle II, soit 23,30 % de son actif à risque et un actif d'expansion égal ou inférieur à 17 fois ses fonds propres.

Tableau 8 – Bilan de la Caisse



L'état des résultats

Au cours du dernier exercice, votre caisse a réalisé des excédents avant juste valeur, impôts et ristournes, de 3 507 733 \$, en hausse de 19,4% par rapport à l'année précédente.

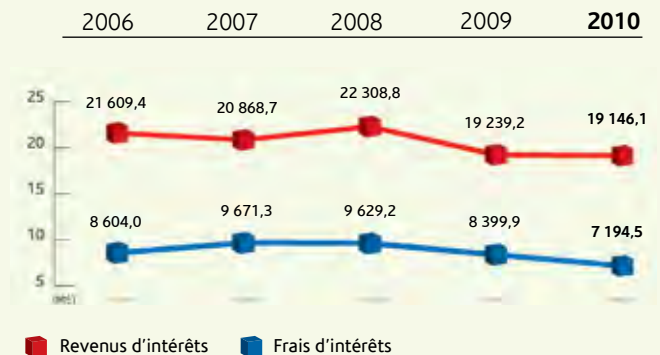
Tableau 9 – État des résultats

	2010	2009	Variation	
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(%)
Revenu d'intérêts	19,1	19,2	-0,1	-0,5 %
Frais d'intérêts	7,2	8,4	-1,2	-14,3 %
Revenu net d'intérêts	11,9	10,8	1,1	10,2 %
Provision et pertes sur prêts (recouvrements)	0,3	0,0	0,3	
Autres revenus	3,7	3,3	0,4	12,1 %
Autres frais	11,9	11,2	0,7	6,3 %
Excédents avant juste valeur, impôts et ristournes*	3,5	2,9	0,6	20,7 %
Ristournes**	1,4	1,1	0,3	27,3 %

* Les excédents incluent la dépense liée au Fonds d'aide au développement du milieu.

** Pour 2010, montant recommandé à l'assemblée générale pour acceptation par les membres.

Tableau 10 - Évolution des revenus et des frais d'intérêts (M\$)



Les revenus d'intérêts ont totalisé 19 146 087 \$, soit une diminution de 0,5 % par rapport à l'an passé. Les frais d'intérêts ont, quant à eux, diminué de 14,4 %, un écart de 1 205 392 \$ par rapport à l'année dernière. Les pertes sur prêts ont été de 299 723 \$, soit 0,07 % de l'ensemble du portefeuille de prêts consentis à nos membres particuliers et entreprises.

Quant aux autres revenus, provenant en majeure partie de la distribution de produits et services des composantes de Desjardins, ils totalisent 3 732 397 \$, en hausse de 11,6 % par rapport à l'année passée.

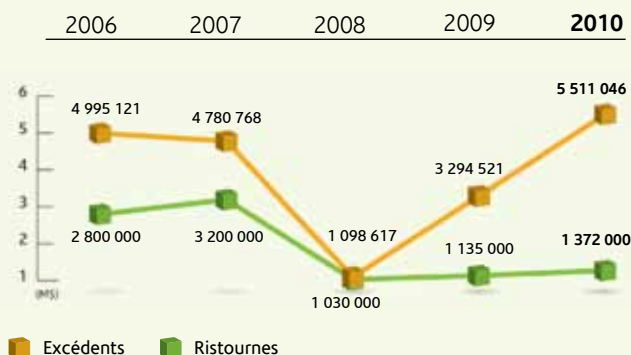
Les autres frais ont connu une croissance modérée dans l'ensemble, soit une variation de 638 348 \$, ou 5,7 %.

Commentaires sur les états financiers

Prévisions

Le conseil d'administration a fait récemment un exercice de planification afin d'établir le plan d'affaires de la Caisse pour la prochaine année ainsi que les grandes lignes budgétaires de l'exercice. Ces orientations, appuyées par une gestion rigoureuse et efficace, nous permettront sans nul doute d'améliorer les résultats de la Caisse.

Tableau 11 - Évolution des excédents et des ristournes (M\$)



Cette année nous vous proposons un projet de partage des excédents prévoyant le versement d'une ristourne de 1 372 000 \$. Depuis les 10 dernières années, ce sont près de 20 000 000 \$ qui vous ont ainsi été versés en ristournes. La répartition retenue s'appuie sur l'importance de l'équilibre entre la distribution des excédents, la croissance et la capitalisation. La Caisse Notre-Dame de Belleveille, comme le Mouvement Desjardins dans son ensemble, a tout intérêt à renforcer sa capitalisation dans le contexte économique et financier actuel. En effet, une saine capitalisation permet de supporter la croissance des affaires et d'assurer la pérennité de la Caisse.

Conclusion

En terminant, je tiens à remercier tout le personnel pour son effort constant et son ouverture aux nombreux changements dans nos façons de faire. Je remercie également les dirigeants pour leur engagement et leur disponibilité ainsi que tous les membres de la Caisse pour la confiance qu'ils accordent à leur coopérative de services financiers.

Nous sommes nombreux à croire que la proximité de la Caisse avec ses membres et sa collectivité est un important élément de distinction pour Desjardins et un gage de succès pour l'avenir.

Normand Besner
Directeur général



Fonds de participation

Les placements que les caisses détiennent dans les fonds de participation permettent à la Fédération des caisses Desjardins du Québec de coordonner les investissements dans les filiales du Mouvement Desjardins et les investissements régionaux.

Par leurs activités, ces filiales permettent aux caisses d'étendre leur action en offrant un éventail complet de produits et de services financiers aux personnes, aux groupes de personnes et aux entreprises.

Le tableau ci-après présente, pour la Caisse, sa participation dans chacun des fonds de participation ainsi que le rendement réalisé sur ce placement en fin d'exercice.

	Parts détenues au 31 décembre 2010 (\$)	Rendement moyen (%)
Fonds provinciaux		
Caisse centrale Desjardins (CCD)	6 692 833 \$	6,98 %
Société de Services des caisses Desjardins (SER)	(4033) \$	
Desjardins Capital de risque (INV)	427 442 \$	4,77 %
Valeurs mobilières Desjardins (VM)	359 108 \$	9,33 %
Fiducie (FD)	792 716 \$	2,07 %
Desjardins Société financière (RF1)	340 204 \$	5,93 %
Desjardins Société financière (FIN3)	12 593 663 \$	19,90 %
Fonds d'investissement régionaux		
FID-MON	103 915 \$	(0,95) %
FED 3	1 153 \$	2,66 %

Modification des conventions comptables

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes seront tenues, à compter de 2011, d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS).

La Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive, à titre de coopérative d'épargne et de crédit répondant à la définition comptable d'entité ayant une obligation publique de rendre des comptes, devra donc appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2011, les normes IFRS. Ces normes utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des Principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR), mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation de l'information financière. Ce changement de référentiel devra être effectué de façon rétrospective, à l'exception de certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires prévues aux normes IFRS. Les changements associés à l'adoption rétroactive doivent être comptabilisés dans les soldes d'ouverture de l'avoir au 1^{er} janvier 2010.

Dans le cadre du projet de conversion aux normes IFRS élaboré par le Mouvement Desjardins, la Caisse a effectué la majorité des changements associés à la mise à niveau de ses systèmes d'information, de ses processus et de ses contrôles internes afin de tenir compte des incidences de l'adoption des normes IFRS

et de respecter son calendrier de conversion. La Caisse participe également au programme de formation élaboré par le Mouvement Desjardins à l'intention de ses dirigeants et de certains secteurs particulièrement touchés par l'arrivée des normes IFRS ou des PCGR pour les entreprises à capital fermé, dont ses employés du crédit.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de certaines normes, de la non-disponibilité de certaines données de marché et du calendrier de réalisation de certaines solutions, la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive n'est pas en mesure à ce stade-ci d'estimer raisonnablement l'incidence financière globale qu'aura la transition aux normes IFRS sur sa situation financière et ses résultats de 2011.

Les incidences de la conversion aux normes IFRS sont tributaires des choix comptables, des conditions économiques générales et de celles du secteur financier. Les principales incidences financières des normes IFRS sur les états financiers de la Caisse recensées à ce jour concernent :

- **Les avantages du personnel** – En vertu des normes IFRS, la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive devra comptabiliser sa quote-part de l'obligation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages du personnel à prestations définies qui sont offerts aux employés du Mouvement Desjardins et auxquels participe la Caisse. Cet ajustement sera comptabilisé en contrepartie des excédents non répartis au 1^{er} janvier 2010.

Antérieurement, selon les PCGR, aucun élément d'actif ou de passif relatif aux régimes du Mouvement Desjardins n'était comptabilisé dans les états financiers de la Caisse. Seules les cotisations versées à ces régimes devaient être comptabilisées en résultat.

- **La titrisation de prêts hypothécaires** – La Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive cède des créances hypothécaires à la Caisse Centrale Desjardins. Bien que ces opérations soient comptabilisées comme des cessions de créances selon les PCGR, elles ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les normes IFRS. Ainsi, toute cession de créance ne répondant pas aux critères des normes IFRS ne pourra plus être décomptabilisée. Ce traitement comptable devra être appliqué à toutes les opérations de cessions de créances conclues après le 1^{er} janvier 2010.



Bilan de la distinction coopérative

La Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive exprime sa distinction coopérative de multiples façons : en donnant la primauté à vos besoins dans son offre de service, dans les ristournes qu'elle octroie, dans sa contribution à l'éducation coopérative, économique et financière de ses membres, dans son soutien au développement de son milieu et à la coopération ainsi que par son mode de fonctionnement démocratique.

La Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive exprime sa distinction coopérative de multiples façons : en donnant la primauté à vos besoins dans son offre de service, dans les ristournes qu'elle octroie, dans sa contribution à l'éducation coopérative, économique et financière de ses membres, dans son soutien au développement de son milieu et à la coopération ainsi que par son mode de fonctionnement démocratique

En tant que membres, vous pouvez participer démocratiquement aux orientations et aux résultats de la Caisse. Vous avez ainsi été invités au cours de 2010 à vous exprimer sur la qualité des services au moyen d'un sondage qui a été effectué trois fois dans l'année afin de mesurer votre satisfaction à l'égard du service qui vous a été offert au cours de l'année à la Caisse.

Vous êtes également invités à participer aux décisions sur le partage des excédents de la Caisse pour l'année 2010. Pour assurer une relève dynamique à nos dirigeants, la Caisse participe au programme « Jeune dirigeant stagiaire Desjardins ». Elle a ainsi accueilli une jeune dirigeante stagiaire, soit Patricia Gagné Claude.

Votre caisse s'est aussi engagée à investir dans son milieu au moyen du Fonds d'aide au développement du milieu. Elle a appuyé les projets suivants : le programme de mentorat d'affaires de la SADC ainsi que la Fondation Notre relève en affaires, laquelle cherche à sensibiliser les jeunes de chez nous à l'entrepreneuriat. La Caisse a donc investi cette année la somme de 241 019,47 \$.

La Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive a également octroyé 31 882,70 \$ en commandites et en dons afin d'appuyer des projets, plus particulièrement la Fondation du Collège de Valleyfield, Diabète Suroît et la Société d'histoire et de généalogie.

Pour remplir sa mission d'éducation coopérative, économique et financière, elle a continué à encourager l'épargne chez les jeunes grâce à la Caisse scolaire de l'école Gault et notre Duo Jeunesse a tenu un grand nombre de conférences dans les écoles secondaires du territoire, alors que près de 500 jeunes ont été rencontrés en 2010.

Notre engagement dans le milieu démontre clairement que la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive prend à cœur le mieux-être de sa communauté et joue un rôle important pour son développement social et économique. Pour la Caisse Notre-Dame de Bellerive, nous coopérons pour créer l'avenir.

Bilan social 2010



*Un participant à
La Recyclerie au travail*

La Recyclerie

La Recyclerie est un organisme sans but lucratif qui est rattaché au Centre Nouvel de l'éducation des adultes de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Il est voué à l'insertion sociale des adultes. En plus d'offrir des activités pédagogiques, la Recyclerie est connue pour la récupération de matériel électronique et électrique, que ce soit des ordinateurs ou des téléviseurs, réparés pour la revente ou démontés pour la récupération.

Caisse scolaire École Gault

Depuis maintenant trois ans, la Caisse scolaire est implantée à l'école Gault et, chaque année, un grand nombre d'élèves de cette école primaire participent à ce projet qui vise avant tout à les initier à l'importance de l'épargne et à la notion de budget.

*Gabrielle, une élève de 6^e
année, participe activement à
la Caisse scolaire.*



*Raymond Émond, un fidèle
bénévole de Moisson Sud-
Ouest, œuvre tous les jours
pour aider les plus démunis
de chez-nous.*

Moisson Sud-Ouest

Moisson Sud-Ouest, la banque alimentaire du Suroît, a pour mission de récupérer les denrées alimentaires auprès de plusieurs fournisseurs de la région et de les redistribuer quotidiennement aux organismes de chez nous afin de soulager la faim des plus démunis de notre région.





Claude Théorêt, coordonnateur de Pacte de rue, œuvre maintenant depuis 15 ans auprès des gens de la rue.

Pacte de rue

Pacte de rue est un organisme dont la mission première est d'aider et d'intervenir auprès des gens de la rue en détresse sociale ou en difficulté. Dans le cadre de leur travail, les travailleurs de rue effectuent également de la prévention auprès de cette clientèle et des jeunes de notre région. Un service d'aide et d'écoute permet aussi de réduire les méfaits dans notre communauté.



Une gymnaste qui effectue une acrobatie dans le magnifique centre qu'est CampiAgile.

CampiAgile

Installé dans l'ancienne église de Saint-Joseph-Artisan, le club CampiAgile constitue aujourd'hui un des plus grands centres d'enseignement de la gymnastique au Québec. CampiAgile reçoit annuellement près de 2000 jeunes qui pratiquent ce sport d'adresse. Un fleuron de notre communauté !



Lors de l'activité plein air, les enfants ont pu se familiariser avec les petites bêtes qui nous entourent

ZIP du Haut Saint-Laurent

Depuis maintenant près de 20 ans, le Comité Zone d'intervention Prioritaire du Haut Saint-Laurent (ZIP) travaille activement à la réhabilitation et à la mise en valeur du Saint-Laurent en concertation avec les citoyens de la région. Parmi les projets réalisés, il y a notamment le nettoyage des berges de la rivière Saint-Charles. Au cours des dernières années, le ZIP du Haut Saint-Laurent organise une activité de plein air lors de laquelle il est question de l'importance de l'environnement.



Aidés de nombreux bénévoles, Gaétan Dandurand et Linda Roy assurent le bon fonctionnement d'OVPAC.

OVPAC

OVPAC, un organisme de chez nous qui vient en aide aux personnes atteintes de cancer, assure des transports quotidiens vers Montréal aux personnes touchées par cette maladie afin qu'elles puissent recevoir leurs traitements. De nombreuses activités de levées de fonds sont organisées durant toute l'année pour assurer de bons services d'accompagnement aux malades, et ce, grâce aux nombreux bénévoles qui œuvrent au sein de cet organisme.

États financiers

et notes afférentes

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse
Desjardins Notre-Dame
de Bellerive

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive (la Caisse), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 de même que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies importantes.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Service de vérification

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 13312

Montréal (Québec), le 16 mars 2011

Bilan

au 31 décembre

	Note	2010	2009 (note 6)
Actif			
Liquidités et placements	5	44 952 933 \$	40 673 508 \$
Prêts	6		
Particuliers		313 307 836	284 258 128
Entreprises		98 989 263	100 632 188
		412 297 099	384 890 316
Provision cumulative		1 105 953	1 459 808
		411 191 146	383 430 508
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	4 537 134	4 834 398
Intérêts courus et autres		6 941 483	6 426 166
		11 478 617	11 260 564
Total de l'actif		467 622 696 \$	435 364 580 \$
Passif			
Dépôts			
Épargne à terme		262 745 175 \$	242 043 167 \$
Autres		117 180 656	114 298 585
		379 925 831	356 341 752
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	22 877 228	21 610 225
Intérêts courus et autres		6 577 735	6 398 287
		29 454 963	28 008 512
		409 380 794	384 350 264
Avoir			
Capital social	9	9 695 592	7 495 720
Excédents à répartir	10	1 778 303	1 235 547
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	828 893	226 709
Réserves		45 939 114	42 056 340
		58 241 902	51 014 316
Total du passif et de l'avoir		467 622 696 \$	435 364 580 \$

Signé pour le conseil d'administration

Gaétan Rousse
Président

Michel Lacombe
Secrétaire

États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice
terminé le
31 décembre

	Note	2010	2009 (note 6)
Résultats			
Revenu d'intérêts		19 146 087 \$	19 239 247 \$
Frais d'intérêts		7 194 491	8 399 883
Revenu net d'intérêts		11 951 596	10 839 364
Provision et pertes sur prêts		299 723	9 871
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		11 651 873	10 829 493
Autres revenus	12	3 732 397	3 345 908
Autres frais			
Personnel	13	5 950 851	5 610 691
Cotisations aux composantes du Mouvement		1 249 107	1 222 659
Locaux		586 014	589 317
Frais relatifs à l'aide au développement du milieu		241 020	162 248
Frais généraux	14	3 849 545	3 653 274
		11 876 537	11 238 189
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, impôts et ristournes		3 507 733	2 937 212
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		407 163	(1 136 984)
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	2 669 557	2 148 617
Excédents avant impôts et ristournes		6 584 453	3 948 845
Impôts sur les excédents	15	1 073 407	654 324
Excédents de l'exercice avant ristournes		5 511 046	3 294 521
Ristournes aux membres	16	1 351 392	1 135 000
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	(403 859)	(350 715)
Excédents de l'exercice après ristournes		4 563 513	2 510 236
Excédents à répartir			
Affectation à la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		(2 636 675)	(2 127 609)
• Instruments dérivés		(300 779)	873 636
Virement provenant du Fonds d'aide au développement du milieu		168 955	111 253
Affectation à l'état de la répartition		(14 299)	-
Affectation réglementaire à la réserve générale	6	-	(125 742)
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		(2 412)	(6 227)
Excédents à répartir	10	1 778 303 \$	1 235 547 \$

	2010	2009
Excédents à répartir de l'exercice précédent		
Solde déjà établi	1 235 547 \$	3 034 566 \$
Incidence d'un changement de méthode comptable	6 -	851 107
Affectation à la réserve générale de l'incidence nette d'un changement de méthode comptable	6 -	(851 107)
Solde retraité	1 235 547	3 034 566
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	16 14 299	-
Répartition par les membres :		
• Intérêts sur les parts permanentes	(206 636)	(153 150)
• Intérêts sur les parts de ristournes	(12 536)	(8 327)
• Réserve générale	(765 794)	(2 893 110)
• Réserve de stabilisation	(280 059)	(36 915)
• Fonds d'aide au développement du milieu	(50 000)	-
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes	65 179	56 936
Solde après répartition	- \$	- \$

État de la répartition

de l'exercice
terminé le
31 décembre

États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice
terminé le
31 décembre

	Note	2010	2009 (note 6)
--	------	------	------------------

Résultat étendu

Excédents de l'exercice après ristournes		4 563 513 \$	2 510 236 \$
---	--	---------------------	---------------------

Autres éléments du résultat étendu

Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		(9 512)	(9 592)
---	--	----------------	----------------

Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		587 794	801 878
--	--	----------------	----------------

Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		23 902	23 815
---	--	---------------	---------------

		611 696	825 693
--	--	----------------	----------------

Total des autres éléments du résultat étendu		602 184	816 101
---	--	----------------	----------------

Résultat étendu		5 165 697 \$	3 326 337 \$
------------------------	--	---------------------	---------------------

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Solde au début de l'exercice		226 709 \$	(589 392) \$
------------------------------	--	-------------------	---------------------

Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		602 184	816 101
--	--	----------------	----------------

Solde à la fin de l'exercice	II	828 893 \$	226 709 \$
-------------------------------------	----	-------------------	-------------------

État des réserves

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note	2010	2009 (note 6)
Réserve plus-value (globale)		
Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		
	7 261 451 \$	5 091 166 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	18 422	42 676
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	2 636 675	2 127 609
Solde à la fin de l'exercice	9 916 548 \$	7 261 451 \$
Réserve plus-value – instruments dérivés		
	603 331 \$	1 476 967 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	300 779	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(873 636)
Solde à la fin de l'exercice	904 110 \$	603 331 \$
Réserve plus-value (globale)	10 820 658 \$	7 864 782 \$

Réserve générale

Solde au début de l'exercice		
Solde déjà établi	29 747 429 \$	25 877 470 \$
Virement cumulé provenant de l'état de la répartition à la suite d'un changement de méthode comptable	6	851 107
Solde au début de l'exercice retraité	29 747 429 \$	26 728 577 \$
Virement réglementaire provenant de l'état des excédents à répartir à la suite d'un changement de méthode comptable	6	125 742
Accroissement provenant de la répartition par les membres	765 794	2 893 110
Solde à la fin de l'exercice	30 513 223 \$	29 747 429 \$

État des réserves (suite)

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note	2010	2009 (note 6)
Réserve de stabilisation		
Solde au début de l'exercice	1 319 712 \$	1 282 797 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	280 059	36 915
Solde à la fin de l'exercice	1 599 771 \$	1 319 712 \$
Réserve pour ristournes éventuelles		
Solde au début et à la fin de l'exercice	2 768 530 \$	2 768 530 \$
Fonds d'aide au développement du milieu		
Solde au début de l'exercice	355 887 \$	467 140 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	50 000	-
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	(168 955)	(111 253)
Solde à la fin de l'exercice	236 932 \$	355 887 \$
Total des réserves	45 939 114 \$	42 056 340 \$

	Note	2010	2009 (note 6)
Activités d'exploitation			
Excédents de l'exercice après ristournes		4 563 513 \$	2 510 236 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie			
Provision et pertes sur prêts		299 723	9 871
Amortissement des immobilisations		423 768	446 501
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer		233 667	(512 709)
Revenus liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		(2 636 675)	(2 127 609)
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés		(407 163)	1 136 984
Autres		418 375	(950 198)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		2 895 208	513 076
Activités de financement			
Variation nette des dépôts des membres		23 003 331	9 244 621
Opérations relatives aux emprunts			
Variation nette de l'ouverture de crédit		(5 176 318)	16 145 841
Variation nette des emprunts à terme		6 443 321	(9 807 355)
Nouvelle émission de parts permanentes		2 124 370	2 622 660
Autre variation nette du capital social		73 090	142 180
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts		(153 993)	(104 541)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		26 313 801	18 243 406
Activités d'investissement			
Variation nette des prêts		(28 060 361)	(27 884 725)
Variation nette des placements		(1 202 669)	(1 502 495)
Variation nette des immobilisations		(126 504)	(43 338)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(29 389 534)	(29 430 558)
Diminution nette de la trésorerie		(180 525)	(10 674 076)
Trésorerie au début de l'exercice		5 970 606	16 644 682
Trésorerie à la fin de l'exercice		5 790 081 \$	5 970 606 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie			
Intérêts versés		7 062 674 \$	8 831 245 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice		594 455	1 123 565

État des flux de trésorerie

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins, dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

La Caisse est membre de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), qui contrôle d'autres composantes, formant le Mouvement des caisses Desjardins (le Mouvement).

Note 2. Nouvelles conventions comptables

Méthode de l'intérêt effectif

Le 1^{er} janvier 2010, la Caisse a adopté rétroactivement la modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Cette modification clarifie le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés de la trésorerie et d'instruments dérivés. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

Note 3. Conventions comptables (suite)

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des instruments dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché, qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des instruments dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement, pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

Note 4. Modification comptable future

Remplacement du référentiel comptable

À compter du 1^{er} janvier 2011, la Caisse, à titre de coopérative d'épargne et de crédit répondant à la définition comptable d'une entité ayant une obligation publique de rendre des comptes, devra appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les changements associés à l'adoption rétroactive de ce nouveau référentiel comptable seront comptabilisés dans les soldes d'ouverture de l'avoir au 1^{er} janvier 2010.

Note 5. Liquidités et placements

	2010	2009
Trésorerie	5 790 081 \$	5 970 606 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	21 967 858	17 845 920
Dépôts à terme	249 972	499 943
Placements au fonds de liquidité sous gestion	16 945 022	16 357 039
	44 952 933 \$	40 673 508 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes disponibles pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidités, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes.

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative, qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Modification comptable

Au cours de l'exercice, la Caisse a changé sa méthode pour évaluer sa provision générale. La nouvelle méthode assure la prise en compte du risque de façon plus précise, notamment par l'utilisation de paramètres tels que les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut et les montants bruts sujets à un défaut, lesquels sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote du prêt. Cette nouvelle approche est basée davantage sur la couverture des risques non encore détectés en date de bilan, du fait de l'existence d'un délai entre un événement générateur de perte et le moment où le prêt devient douteux. La nouvelle méthodologie permet ainsi de continuer à obtenir un montant de provision générale fiable et qui est plus pertinent.

À la suite de l'application rétroactive aux exercices antérieurs de cette nouvelle méthode, les états financiers ont été modifiés de la façon suivante :

	31 décembre 2009	1 ^{er} janvier 2009
Bilan		
Actif		
Diminution de la provision cumulative	1 358 706 \$	1 172 495 \$
Passif		
Augmentation des autres éléments de passif	381 857	321 388
Avoir		
Augmentation des réserves	976 849	851 107

De plus, l'ajustement rétroactif de la provision générale a contribué à diminuer la dépense de provision et pertes sur prêts de 186 211 \$, à diminuer la dépense des frais généraux de 3 813 \$, à augmenter la dépense d'impôts sur les excédents de 64 282 \$ et à entraîner une augmentation des excédents de l'exercice après ristournes de 125 742 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Étant donné l'encadrement réglementaire exigeant que l'impact du retraitement soit affecté à la réserve générale, l'incidence du retraitement sur les excédents à répartir est nulle.

Note 6. Prêts (suite)

Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2010	2009
Particuliers		
Habitation	234 106 874 \$	208 484 027 \$
Consommation et autres	79 200 962	75 774 101
Entreprises		
Commerciales et industrielles	93 820 153	96 111 094
Agricoles, forestières et pêcheries	4 686 205	4 521 094
Administrations et institutions publiques	482 905	-
	412 297 099 \$	384 890 316 \$

Prêts et provision

	2010			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	303 849 762 \$	94 480 832 \$	- \$	398 330 594 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	8 667 219	3 404 734	-	12 071 953
Prêts douteux bruts	790 855	1 103 697	-	1 894 552
Total des prêts bruts	313 307 836	98 989 263	-	412 297 099
Provision spécifique	(123 151)	(133 793)	-	(256 944)
Provision générale	-	-	(849 009)	(849 009)
Total des prêts nets	313 184 685 \$	98 855 470 \$	(849 009) \$	411 191 146 \$
	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	276 540 126 \$	97 734 709 \$	- \$	374 274 835 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	7 022 230	1 982 749	-	9 004 979
Prêts douteux bruts	695 772	914 730	-	1 610 502
Total des prêts bruts	284 258 128	100 632 188	-	384 890 316
Provision spécifique	(177 766)	(380 842)	-	(558 608)
Provision générale ⁽¹⁾	-	-	(901 200)	(901 200)
Total des prêts nets	284 080 362 \$	100 251 346 \$	(901 200) \$	383 430 508 \$

(1) Le solde a fait l'objet d'un retraitement, tel qu'expliqué précédemment.

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 6. Prêts (suite)

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Prêts en souffrance mais non douteux

2010					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	7 824 564 \$	409 117 \$	228 988 \$	204 550 \$	8 667 219 \$
Entreprises	2 663 203	338 878	-	402 653	3 404 734
	10 487 767 \$	747 995 \$	228 988 \$	607 203 \$	12 071 953 \$
2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	6 019 948 \$	338 765 \$	376 202 \$	287 315 \$	7 022 230 \$
Entreprises	1 301 955	248 706	-	432 088	1 982 749
	7 321 903 \$	587 471 \$	376 202 \$	719 403 \$	9 004 979 \$

Variation de la provision

2010				
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice ⁽¹⁾	177 766 \$	380 842 \$	901 200 \$	1 459 808 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	340 526	11 388	(52 191)	299 723
Radiations et autres	(395 141)	(258 437)	-	(653 578)
Solde à la fin de l'exercice	123 151 \$	133 793 \$	849 009 \$	1 105 953 \$
2009				
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice ⁽¹⁾	112 152 \$	719 330 \$	975 201 \$	1 806 683 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	294 989	(211 117)	(74 001)	9 871
Radiations et autres	(229 375)	(127 371)	-	(356 746)
Solde à la fin de l'exercice	177 766 \$	380 842 \$	901 200 \$	1 459 808 \$

(1) Le solde a fait l'objet d'un retraitement, tel qu'expliqué précédemment.

Note 6. Prêts (suite)

Prêts transférés qui demeurent comptabilisés au bilan

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de ses liquidités et de ses fonds propres, le Mouvement participe au programme de titrisation des titres hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). En vertu de ce programme, la Caisse a procédé à la cession, à une société filiale du Mouvement, de droit dans la titrisation de prêts hypothécaires. Dans un deuxième temps, à compter du moment où les prêts visés par les droits dans la titrisation sont constitués en blocs de prêts par cette société filiale, une cession s'opère entre la Caisse et la SCHL pour les prêts qui sont compris dans le bloc.

Dans le cadre de ces opérations, la Caisse conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages liés aux droits dans la titrisation de prêts hypothécaires et aux prêts visés, notamment le risque de prépaiement et le risque de contrepartie. De ce fait, les créances demeurent comptabilisées au bilan de la Caisse.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts hypothécaires cédés d'un point de vue légal par la Caisse, mais qui demeurent comptabilisés au bilan. Étant donné qu'il n'y a réception d'aucune liquidité ou autre actif pour cette transaction, aucun passif associé n'a été comptabilisé au bilan.

	2010	2009
Prêts hypothécaires cédés aux fins de la titrisation	5 898 023 \$	- \$

Note 7. Immobilisations

	2010			2009	
	Vie utile (années)	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrains		773 520 \$	- \$	773 520 \$	773 520 \$
Immeuble	15 à 60	4 554 473	1 266 464	3 288 009	3 419 864
Matériel	3 à 10	1 996 870	1 558 042	438 828	580 334
Aménagement de terrains	5 et 12	243 714	215 813	27 901	50 489
Améliorations locatives	10	13 150	4 274	8 876	10 191
		7 581 727 \$	3 044 593 \$	4 537 134 \$	4 834 398 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Aux fins du calcul de la dépense d'amortissement de l'immeuble, la Caisse utilise l'approche par composante. Les composantes qui suivent font l'objet d'un calcul d'amortissement distinct, soit la structure et la fondation, l'enveloppe du bâtiment et l'installation technique ainsi que les aménagements intérieurs. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 423 768 \$ (446 501 \$ en 2009).

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 8. Emprunts

			2010	2009
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 1,50 % variable			10 969 523 \$	16 145 841 \$
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement, dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance ⁽¹⁾				
	Taux fixe	Échéance	Remboursable	
	6,50 %	juin 2017	juin 2012	1 373 275
	6,01	avril 2019	avril 2014	2 058 032
	5,79	juin 2021	juin 2016	2 033 077
	5,39	mai 2020	mai 2015	3 628 712
	4,05	novembre 2020	novembre 2015	2 814 609
			22 877 228 \$	21 610 225 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée, rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 2 124 370 \$ (2 622 660 \$ en 2009) de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice. Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2010	2009
Parts de qualification	86 010 \$	84 440 \$
Parts permanentes	9 240 690	7 116 320
Parts de ristournes	368 892	294 960
	9 695 592 \$	7 495 720 \$

Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2010	2009
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	14 208 \$	23 720 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	814 685	202 989
	828 893 \$	226 709 \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les 2 prochaines années, dont 13 426 \$ à titre de revenus au cours des 12 prochains mois.

Note 12. Autres revenus

	2010	2009
Reliés principalement à l'administration des dépôts	1 670 507 \$	1 609 408 \$
Reliés à l'administration des autres services	662 018	685 597
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	1 399 872	1 050 903
	3 732 397 \$	3 345 908 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisse. Ces revenus sont constatés au moment où l'opération est effectuée en fonction de l'entente tarifaire qui prévaut auprès du membre.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse. Ces revenus sont constatés au moment où le service est rendu, en fonction des ententes en vigueur avec les différentes sociétés filiales du Mouvement.

Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2010	2009
Régime de retraite	486 021 \$	352 547 \$
Régime d'assurances collectives	298 766	273 568

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 14. Frais généraux

	2010	2009 (note 6)
Informatique	1 355 532 \$	1 298 703 \$
Frais de bureau et communications	439 333	451 246
Opérations inter-caisses	580 192	534 027
Autres	1 474 488	1 369 298
	3 849 545 \$	3 653 274 \$

Note 15. Impôts sur les excédents

La dépense d'impôts sur les excédents est établie selon la méthode du passif fiscal. D'après cette méthode, la dépense d'impôts sur les excédents comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Ceux-ci reflètent l'incidence fiscale future prévue et sont engendrés par des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Les passifs ou les actifs d'impôts futurs sont mesurés aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment du règlement des passifs et de la réalisation des actifs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés au poste « Intérêts courus et autres ».

La différence entre la dépense d'impôts de 1 622 249 \$ (872 292 \$ en 2009) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 669 548 \$ (303 609 \$ en 2009) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

Les postes « Impôts sur les excédents » et « Économie d'impôts relatifs aux ristournes » de l'exercice en cours sont essentiellement composés d'impôts exigibles.

Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes figurant à l'état des résultats sont constituées comme suit :

	2010	2009
Montants basés sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	1 372 085 \$	1 135 000 \$
Écart entre les ristournes versées et celles comptabilisées sur la base d'une décision de la direction	(20 693)⁽¹⁾	-
	1 351 392 \$	1 135 000 \$

(1) Le montant transféré entre l'état des excédents à répartir et l'état de la répartition est de 14 299 \$ (aucun en 2009) en raison de l'impact fiscal.

Les ristournes sont établies en fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts et en fonction de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Fédération fournit divers services à la Caisse, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2010	2009	2010	2009
Liquidités et placements	44 952 933 \$	40 673 508 \$	3 383 908 \$	2 959 838 \$
Autres éléments d'actif	3 839 348	3 021 279	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	2 961 323	2 375 467
Emprunts	22 877 228	21 610 225	707 899	676 167
Autres éléments de passif	164 501	395 125	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	2 012 860	3 102 538

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-caisses, de swaps et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux services informatiques, aux opérations inter-caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les achats ont excédé les ventes pour un montant de 5 254 331 \$. Elle a également pris en charge des dépôts à la valeur au marché pour un montant de 1 191 855 \$.

Note 18. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies à la note 3 portant sur les instruments financiers. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse.

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 18. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers (suite)

2010

	Détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation	Total	Juste valeur
Actifs financiers					
Liquidités et placements	5 790 081 \$	16 945 022 \$	249 972 \$	22 985 075 \$	22 984 996 \$
Prêts	-	-	411 191 146	411 191 146	417 918 315
Autres éléments d'actifs financiers	-	-	2 576 975	2 576 975	2 576 975
Instruments dérivés, position débitrice	1 341 980	-	-	1 341 980	1 341 980
Total des actifs financiers	7 132 061 \$	16 945 022 \$	414 018 093 \$	438 095 176 \$	444 822 266 \$
Passifs financiers					
Dépôts	- \$	- \$	379 925 831 \$	379 925 831 \$	384 595 474 \$
Emprunts	-	-	22 877 228	22 877 228	23 392 682
Autres éléments de passifs financiers	-	-	2 972 513	2 972 513	2 972 513
Instruments dérivés, position créditrice	106 713	-	-	106 713	106 713
Total des passifs financiers	106 713 \$	- \$	405 775 572 \$	405 882 285 \$	411 067 382 \$

Note 18. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers (suite)

2009

	Détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation	Total	Juste valeur
Actifs financiers					
Liquidités et placements	5 970 606 \$	16 357 039 \$	499 943 \$	22 827 588 \$	22 827 353 \$
Prêts ⁽¹⁾	-	-	383 430 508	383 430 508	391 777 002
Autres éléments d'actifs financiers	-	-	2 179 902	2 179 902	2 179 902
Instruments dérivés, position débitrice	1 177 748	-	-	1 177 748	1 177 748
Total des actifs financiers	7 148 354 \$	16 357 039 \$	386 110 353 \$	409 615 746 \$	417 962 005 \$
Passifs financiers					
Dépôts	- \$	- \$	356 341 752 \$	356 341 752 \$	361 134 511 \$
Emprunts	-	-	21 610 225	21 610 225	22 011 355
Autres éléments de passifs financiers	-	-	2 838 245	2 838 245	2 838 245
Instruments dérivés, position créditrice	337 550	-	-	337 550	337 550
Total des passifs financiers	337 550 \$	- \$	380 790 222 \$	381 127 772 \$	386 321 661 \$

(1) Le solde a fait l'objet d'un retraitement comme expliqué à la note 6.

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 56 005 570 \$.
- Le placement dans le fonds de liquidité sous gestion est comptabilisé au coût d'origine, lequel correspond à la juste valeur, compte tenu des conditions de l'instrument dérivé.

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 18. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers (suite)

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les immobilisations et les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau qui suit présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux.

2010				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Liquidités et placements	5 790 081 \$	- \$	- \$	5 790 081 \$
Instruments dérivés				
Position débitrice	-	1 341 980	-	1 341 980
Position créditrice	-	106 713	-	106 713
2009				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Liquidités et placements	5 970 606 \$	- \$	- \$	5 970 606 \$
Instruments dérivés				
Position débitrice	-	1 177 748	-	1 177 748
Position créditrice	-	337 550	-	337 550

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 19. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en février 2013. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 631 568 \$.

Note 20. Engagements

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 21 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement. C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en oeuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun. Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêt. À cet effet, la Caisse ainsi que son Centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- l'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son Centre financier aux entreprises;
- les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur Centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le Centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son Centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son Centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son Centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la SCHL ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

	2010	2009 (note 6)
Éléments constatés au bilan		
Liquidités et placements ⁽¹⁾	21 235 139 \$	21 230 677 \$
Prêts :		
• Particuliers	313 184 685	284 080 363
• Entreprises	98 855 470	100 251 346
• Provision générale	(849 009)	(901 200)
Autres éléments d'actifs financiers	6 729 956	6 074 385
	439 156 241 \$	410 735 571 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 64 083 665 \$ (49 322 145 \$ en 2009) et de 631 568 \$ (584 300 \$ en 2009) en date de fin d'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise interne de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique. Un contrôle des actifs et des sources d'approvisionnement en situation de crise est effectué hebdomadairement et déposé aux composantes du Mouvement, et ce, afin de mesurer le ratio de couverture par rapport aux scénarios de crises hypothétiques et d'assurer la conformité à la politique de liquidité du Mouvement.

La gestion des liquidités du Mouvement est consolidée en vue de permettre l'instauration de limites sur les divers indicateurs de risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la SCHL est également en place. Le Mouvement est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

Le tableau qui suit présente les passifs financiers et les autres obligations par échéance contractuelle restante. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

	2010			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts	246 785 453 \$	146 090 686 \$	- \$	392 876 139 \$
Emprunts ⁽¹⁾	22 981 235	-	-	22 981 235
Autres passifs financiers	1 657 313	-	-	1 657 313
Engagements de prêts	64 083 665	-	-	64 083 665
Lettres de garantie et de crédit	631 568	-	-	631 568
Instruments dérivés avec règlement net	(57 832)	162 697	11 313	116 178
	2009			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	232 419 787 \$	137 968 583 \$	- \$	370 388 370 \$
Emprunts ⁽¹⁾	21 674 227	-	-	21 674 227
Autres passifs financiers	1 811 867	-	-	1 811 867
Engagements de prêts	49 322 145	-	-	49 322 145
Lettres de garantie et de crédit	584 300	-	-	584 300
Instruments dérivés avec règlement net	(115 068)	425 288	58 667	368 887
Instruments dérivés avec règlement brut ⁽²⁾	490 985	-	-	490 985

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} juin 2021.

(2) Les instruments dérivés avec règlement brut incluent des contrats de change pour lesquels la Caisse recevra une entrée d'argent connexe de 490 985 \$ en 2009.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La Caisse est principalement exposée au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. La Caisse avec la Fédération et le Mouvement ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est exposée au risque de taux d'intérêt qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

Gestion du risque au niveau de la Caisse

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, incluant la modélisation des dépôts sans échéances et des dépenses d'exploitation, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement (le comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques de taux d'intérêt.

Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2010	2009
Impact d'une augmentation	191 647 \$	205 515 \$
Impact d'une diminution	(200 792)	(108 682)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les flux monétaires d'actif, de passif et d'instruments financiers hors bilan. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité actif-passif.

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	2010		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(103 664 224) \$	-	\$ (103 664 224) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	80 812 738	-	80 812 738
Taux fixe de 0 à 12 mois	(6 106 229)	(50 808 201)	(56 914 430)
Taux fixe de 1 à 5 ans	38 847 400	45 493 160	84 340 560
Taux fixe de plus de 5 ans	(6 121 674)	5 315 041	(806 633)
		2009	
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(95 814 180) \$	-	\$ (95 814 180) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	68 246 722	-	68 246 722
Taux fixe de 0 à 12 mois	(88 823)	(39 943 835)	(40 032 658)
Taux fixe de 1 à 5 ans	29 359 468	37 910 758	67 270 226
Taux fixe de plus de 5 ans	721 578	2 033 077	1 311 499

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, attribuable aux fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des instruments dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Note 22. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Note 22. Gestion du capital (suite)

Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié ses normes portant sur la suffisance des fonds propres et les éléments qui la compose. À ce titre, les éléments constitutifs des fonds propres sont maintenant répartis en deux catégories.

Les fonds propres de catégorie 1 sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles et des excédents admissibles.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés notamment des parts de qualification, des parts de placement admissibles, de certains emprunts admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés en considérant les éléments du bilan et les éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément aux diverses approches relatives aux risques de crédit et opérationnel, définies dans la Ligne directrice de l'Autorité sur les normes relatives à la suffisance du capital de base.

Les exigences ont également été révisées. La Caisse doit maintenir en tout temps des fonds propres qui respectent chacune des exigences suivantes :

- Des fonds propres égaux ou supérieurs à 12,5 % de ses actifs à risque;
- Des actifs d'expansion égaux ou inférieurs à 17 fois de ses fonds propres.

Ces nouvelles exigences sont applicables à compter du 31 décembre 2010. Auparavant, la Caisse devait maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Le tableau qui suit indique la composition du capital réglementaire de la Caisse.

	2010	2009
Fonds propres de catégorie 1		
Parts permanentes admissibles et parts de ristournes	9 604 360 \$	7 404 683 \$
Réserve générale, réserve plus-value admissible, réserve de stabilisation et réserve pour ristournes éventuelles	42 403 918	37 986 773
Excédents admissibles	4 809 557	3 990 821
Autres éléments de catégorie 1	(249 971)	(499 943)
Déductions	(21 992 237)	(19 408 856)
Total des fonds propres de catégorie 1	34 575 627 \$	29 473 478 \$

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice
terminé le
31 décembre

Note 22. Gestion du capital (suite)

	2010	2009
Fonds propres de catégorie 2		
Parts de qualification et parts de placement admissibles	85 335 \$	87 350 \$
Portion admissible de la provision générale	660 485	1 031 433
Emprunts admissibles	11 274 885	4 831 564
Déductions	(2 004 237)	(3 009 324)
Total des fonds propres de catégorie 2	10 016 468 \$	2 941 023 \$
Total des fonds propres	44 592 095 \$	32 414 501 \$

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

Conseil d'administration et conseil de surveillance

Le conseil d'administration est formé de membres de la Caisse élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Parmi ses principales responsabilités, le conseil d'administration :

- S'assure de l'intégration des valeurs coopératives dans les principes de la Caisse;
- Établit les orientations et les politiques de la Caisse ainsi que son plan d'affaires et son budget de fonctionnement;
- Embauche et encadre la personne qui assume les responsabilités de direction générale de la Caisse;
- Contrôle la gestion financière et la gestion des risques de la Caisse;
- S'assure de la satisfaction des membres;
- Représente la Caisse dans la communauté et auprès du Mouvement Desjardins.

Approbation du rapport annuel

Nous certifions que le 73^e rapport annuel de la Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellefleur répond aux exigences de la Loi sur les coopératives de services financiers et qu'il a été dûment approuvé par le conseil d'administration de la Caisse.

Gaétan Rousse
Président

Claude Patenaude*
Vice-président

Michel Lacombe
Secrétaire

Jean-Christian Mainville
Administrateur

Jean-Luc Vincent
Administrateur

Karine Laître*
Administratrice

Louise L. Pelletier
Administratrice

Jean-Michel Montpetit
Administrateur

Jean-François Gagnon
Administrateur

Patricia Gagné Claude
Dirigeante stagiaire

Martin Lussier
Président conseil de surveillance

Kathleen Favreau O'Brien
Secrétaire au conseil de surveillance

* Dirigeants sortants de charge et rééligibles.

Gaétan Rousse
Président
du conseil d'administration

Michel Lacombe
Secrétaire
du conseil d'administration

EXPERTISE

Innovation

Satisfaction

Jeunesse

multimédia

EXPERTISE

Inno



CAISSEBELLERIVE.COM\BILAN2010

Satisfaction

multimédia

Jeunesse



Desjardins

Caisse Notre-Dame de Bellerive

www.caissebellerive.com

120, rue Alexandre
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6S 3K4

Téléphone 450 373.4055
450 377.4055

Sans frais 1 877 377.4055

Télécopieur 450 373.0436 Direction générale
450 373.6620 Service conseil
450 371.7428 Service courant

RÉALISATION | Rouge Marketing | rougemarketing.com | 1 866 429.6565 | DIRECTION DES COMMUNICATIONS | Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellevere | PHOTOGRAPHIES | Pierre Langevin



Desjardins
Caisse Notre-Dame de Bellevere



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié Choix environnemental, Procédé sans
chlore et fabriqué au Québec par Cascades
à partir d'énergie biogaz.